

XXII.—SAUVAGES.

151. Pour les Sauvages de Québec. \$2,200 00

M. BOWELL—Avant que cet item de \$2,200 pour les Sauvages de la province de Québec ne soit voté, je désire attirer l'attention sur le fait qu'il n'y a pas de rapport de l'agent de la tribu des Sauvages du lac des Deux-Montagnes, dans le rapport général du ministre de l'Intérieur. Pourquoi cela? Je crois que le gouvernement a un agent à Oka, et qu'il a fait un rapport sur la condition des Sauvages de cette localité.

Nous aimerions aussi avoir quelques renseignements de la part du ministre de l'Intérieur sur l'état du procès qui a été intenté dans le but d'établir les droits légaux des Sauvages d'Oka.

M. MILLS—Le gouvernement n'a pas de fonds spéciaux pour les Sauvages d'Oka. Ils ont prétendu que la seigneurie des Deux-Montagnes leur appartenait, mais cette prétention est combattue par les messieurs du Séminaire de Montréal. Cette affaire est en litige depuis plusieurs années et est une cause de querelles entre les deux parties.

Lorsque l'honorable député de Charlevoix était secrétaire provincial, il fit un rapport sur la question, et je crois qu'il a été passé un arrêté du Conseil affirmant que le titre de la seigneurie appartenait légalement au Séminaire. Depuis lors, un certain nombre de personnes se sont intéressées aux Sauvages, et elles persistent à dire que la propriété appartient à ceux-ci et qu'elle n'est possédée par le Séminaire qu'à titre de dépôt ou de fidécommiss.

Les esprits ont été surexcités à ce sujet, et l'éché dernier il s'est élevé de grandes difficultés. Un certain nombre de Sauvages ont été arrêtés pour avoir abattu des clôtures et des arbres sur ce qu'ils prétendent être leur propriété, mais que le Séminaire de son côté, prétend lui appartenir. Il s'en est suivi beaucoup de ressentiment, des propriétés ont été détruites, et il a été institué des poursuites criminelles en conséquence; et comme le gouvernement est chargé du soin des Sauvages dans toute la Confédération, en vertu de l'acte de l'Amérique-Britannique du Nord, il a envoyé un agent pour y

résider et faire rapport sur l'état des choses, donner des conseils aux Sauvages en cherchant à apaiser les différends autant que possible, et empêcher les Sauvages de violer la loi.

Cet agent, un jeune homme du nom de McGurr, autrefois de cette ville, est encore là. Il n'a pas été envoyé pour faire aucun rapport spécial sur le sujet. C'est là une question au sujet de laquelle le département a demandé l'avis du ministre de la Justice. Aucun rapport spécial n'a été fait par cet agent, mais le département en a reçu des lettres de temps à autre au sujet de cette affaire.

M. BOWELL—Le public est sous l'impression qu'il a été fait un rapport sur le sujet. Il me semble que, après ce qui a eu lieu, le gouvernement qui, comme l'admet l'honorable ministre de l'Intérieur, a une surveillance générale sur toutes les tribus sauvages qui lui est imposée par l'acte de Confédération, comme elle l'était à l'ancien Parlement du Canada par le gouvernement impérial, n'aurait pas dû permettre que ces difficultés fussent poussées à l'excès.

J'ai demandé, l'année dernière, ce que le gouvernement se proposait de faire afin de faire constater les droits des Sauvages par les cours de loi, et j'ai été informé que le gouvernement se proposait encore d'avancer l'argent nécessaire pour suivre le procès.

On a dit qu'il avait été surpris un verdict contre les Sauvages, soit à cause de la négligence de leur avocat, soit par suite de quelque intrigue de la part de leurs adversaires. On a aussi prétendu que l'on avait fait un engin politique de cette question. Cependant, je ne prononce point d'opinion sur ces points; mais quelle position le gouvernement a-t-il prise dans cette affaire?

Il me semble que le gouvernement a failli à son devoir en ne poussant pas la chose jusqu'au bout, de manière à établir les droits des Sauvages de cette localité d'une manière incontestable.

J'ai lu avec soin le rapport de l'honorable député de Charlevoix sur ce sujet, lequel a été accepté comme concluant par son successeur, qui a refusé d'ouvrir la question de nouveau, et je n'ai pu m'empêcher de conclure que, tandis que les messieurs du Séminaire